MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIERS PAC 2021

LES DATES DE TÉLÉDÉCLARATION

DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER

PPR

PRIME AUX PETITS RUMINANTS
1er janvier → 1er février 2021

ADMCA

AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET AU MAINTIEN DU CHEPTEL ALLAITANT
1er mars → 15 juin 2021

DÉCLARATIONS DE SURFACES / AIDES SURFACES
1er avril → 17 mai 2021

→ LA DÉCLARATION SUR INTERNET EST **OBLIGATOIRE**

TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION

telepac.agriculture.gouv.fr

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
N°Vert 0 800 221 371

POUR VOUS AIDER CONTACTEZ LE :
OU VOTRE **DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**